Image not found or type unknown

insert de cheminée mal posé

Par **dgedge**, le **07/03/2012** à **19:55**

En octobre 2010 j'ai commandé la fourniture et la pose d'un insert chez LEROY-MERLIN.
Début janvier de cette année j'ai remarqué des fissures de la plaque de fonte coté gauche.
Le deuxième artisan envoyé par LEROY MERLIN (le premier ne travaillant plus avec eux)constate, en plus, de graves malfaçons de pose(risques d'incendie, électrocutions etc.).
LEROY MERLIN me demande de faire une déclaration à mon assureur multirisques-habitation qui mandatera un expert en vue d'une expertise contradictoire pour déterminer un montant de réparations qui me serait versé afin de faire réaliser par un artisan de mon choix la reprise des travaux.
Par un courriel suivant, Leroy Merlin me demande aussi de faire réaliser des devis par des entreprises spécialisées, se déclarant "actuellement pas en mesure de reprendre une telle installation".
Alors que je suis toujours sous garantie,je trouve le comportement de LEROY MERLIN pour le moins étonnante!
De plus, mon assurance m'avise qu'en l'absence de sinistre elle n'enverra pas d'expert.
Pouvez-vous me conseiller sur la façon de faire (courrier-recours devant un tribunal?).
Merci d'avance.
Meilleures salutations.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés